



VILLE
de
**MONTBONNOT
SAINT-MARTIN**
(38330)

N° 01-01-2024-012

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	25
votants	29

OBJET :

Election de la 4^{ème} adjointe au Maire

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet www.montbonnot.fr et inséré au registre des délibérations de la commune de Montbonnot-Saint-Martin
le : 02/04/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 26 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Présents : M. BONNET, Maire - Mmes Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Caroline HALLE, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Caroline HALLE), Nathalie THIBAUT (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

M. Patrick DESCHARRIERES est nommé secrétaire.

Monsieur le Préfet de l'Isère, ayant accepté, par un courrier en date du 29 février 2024 la démission de Madame Agnès ROLIN adjointe au Maire.

Par ailleurs, le Conseil municipal ayant décidé de maintenir à huit le nombre d'adjoints au Maire,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal décide, conformément à l'article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint au maire qui occupera le même rang que l'adjointe démissionnaire, soit le 4^{ème} rang.

En application du nouvel article L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auquel ils sont appelés à succéder.

Conformément aux articles L 2122-1 et L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à bulletin secret pour élire la quatrième adjointe :

Sont désignés comme assesseurs pour l'élection des adjoints :
Messieurs Alain MAFFET et Roger BOIS.

A l'appel de candidatures, deux candidates se sont déclarées :

Liste : CAP 2026

Caroline HALLE

Liste : VIVRE ENSEMBLE

Nadine HEILLIETTE

Chaque conseiller, à l'appel de son nom remet son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et plié dans l'urne.

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	: 29
A déduire bulletins (blancs/nul)	: 00
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	: 29
Majorité absolue	: 15

Madame Caroline HALLE a obtenu : 25 voix
Madame Nadine HEILLIETTE a obtenu : 4 voix

Est proclamée élue 4^{ème} adjointe :

Madame Caroline HALLE



Le secrétaire de séance,
Patrick DESCHARRIERES

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Tableau actualisé du conseil municipal